



## Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux, 6/8 rue St-Fiacre, 77100 Meaux

Tél : 01 64 35 38 13 – Fax : 01 64 35 37 06 – e-mail : [f-thuillier@ch-meaux.fr](mailto:f-thuillier@ch-meaux.fr)

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil – Tél : 01 34 06 61 20 – e-mail : [Francois.Aubart@wanadoo.fr](mailto:Francois.Aubart@wanadoo.fr)

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Drs. F. Fraisse (SNMRHP), M. Marchand (SYNPA), P. Pelloux (AMUHF)

Secrétaire : Dr F. Thuillier, Meaux - Secrétaires Adjointes : Drs J.P. Garnier, M. Vaubourdolle, Paris - Trésorière : Dr P. Suter, Montfavet

Délégués généraux : Ds N. Skurnik, Neuilly-sur-Marne, B. Mangola, Macon

Délégué contentieux : Dr B. Certain, Paris

### AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes

Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : [patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr](mailto:patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr)

### CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes hospitaliers

et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : [patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr](mailto:patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr)

### FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de

Praticiens Biologistes Hospitaliers)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : [jean-gerard.gobert@pssl.ap-hop-paris.fr](mailto:jean-gerard.gobert@pssl.ap-hop-paris.fr)

### SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : [thierry.dufour@chr-orleans.fr](mailto:thierry.dufour@chr-orleans.fr)

### SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : [j-lbourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr](mailto:j-lbourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr)

### SNBHP

(Syndicat National des Biologistes

des Hôpitaux Privés)

Président : R. Caillet

Tel : 01 48 71 06 74

### SNACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens

CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : [snacc@aol.com](mailto:snacc@aol.com)

### SNGC

(Syndicat National de Gérontologie

Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : [jmvvetel@ch-lemans.fr](mailto:jmvvetel@ch-lemans.fr)

### SNMRHP

(Syndicat National des Médecins

Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : [pe.bollaert@chu-nancy.fr](mailto:pe.bollaert@chu-nancy.fr)

### SNPHU

(Syndicat National des Pharmaciens

Praticiens Hospitaliers et Praticiens

Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : [gilles.aulagner@chu-lyon.fr](mailto:gilles.aulagner@chu-lyon.fr)

### SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : P. Laurent

Tel : 05 59 92 47 23

e-mail : [philippe.laurent@ch-pau.fr](mailto:philippe.laurent@ch-pau.fr)

### SPS

(Syndicat des Psychiatres de Secteurs)

Président : N. Skurnik

Tel : 01 49 44 40 40

e-mail : [nskurnik@yahoo.fr](mailto:nskurnik@yahoo.fr)

### SUH

(Syndicat des Urgences Hospitalières)

Président : D. Sebbe

Tel : 02 97 28 40 86

e-mail : [domlouam@aol.com](mailto:domlouam@aol.com)

### SYMHOSPRIV

(Syndicat National des Médecins des

Hôpitaux et Etablissements de Soins

Privés à but non lucratif)

Président : M. Angebault

Tel : 01 49 08 20 20

e-mail : [marcangebault@chsp.asso.fr](mailto:marcangebault@chsp.asso.fr)

### SYNPA

(Syndicat National des Praticiens Attachés)

Présidente : M. Marchand

Tel : 01 40 03 24 71

e-mail : [martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr](mailto:martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr)

## REFORME DE L'ASSURANCE MALADIE NOTE DE PROBLEMATIQUE

### 1 - Financement général

En France, un peu moins de 80% des dépenses médicales totales sont couverts par des financements publics. 10% le sont par les mutuelles et les assurances privées. La partie restante est directement payée par les patients. Le système d'assurance maladie fonctionne donc à deux étages : un régime d'assurance maladie obligatoire et publique et un régime d'assurance maladie complémentaire fourni par les mutuelles ou les assurances privées. Cette assurance complémentaire s'est fortement élargie depuis 10 ans et couvre à présent plus de 80% de la population. Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, *une Couverture Médicale Universelle (CMU) est proposée aux plus démunis.*

### 2 - Le support législatif

La création de l'assurance maladie date des ordonnances de 1945. Le dispositif a été remanié par les ordonnances de 1967. A cette occasion, la caisse nationale a eu la responsabilité de veiller à l'équilibre du régime. En cas de carence, le gouvernement a acquis la possibilité de mettre la caisse nationale en demeure, de prendre les mesures de redressement des comptes et de substituer le cas échéant, à la caisse nationale défailante. En fait, la CNAM n'a jamais assumé cette fonction d'équilibre global et c'est l'état, s'appuyant sur son pouvoir d'agrément, qu'il l'a exercé.

Les ordonnances de 1996 ont sensiblement fait évoluer les choses. Le gouvernement est désormais tenu de présenter au parlement un programme triennal de stabilité en même temps que les projets de loi de finance de la sécurité sociale. Il institue un objectif national des dépenses d'assurance maladie avec pour les soins de ville, un objectif sur la rémunération des professionnels médicaux, les dépenses résultant des prescriptions, ainsi que les honoraires. Cependant, comme on le sait, cet objectif national a toujours été dépassé. En ce qui concerne les soins de ville, l'articulation des pouvoirs de la CNAM d'une part, et la définition du domaine conventionnel d'autre part, sont incertaines. Enfin, les ordonnances de 1996 ont bien sûr créé les ARH et l'ANAES en transformant profondément l'organisation hospitalière.

### 3 - L'allocation des ressources de l'assurance maladie



## Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>  
Siège social : Centre Hospitalier de Meaux, 6/8 rue St-Fiacre, 77100 Meaux  
Tél : 01 64 35 38 13 – Fax : 01 64 35 37 06 – e-mail : [f-thuillier@ch-meaux.fr](mailto:f-thuillier@ch-meaux.fr)

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil – Tél : 01 34 06 61 20 – e-mail : [Francois.Aubart@wanadoo.fr](mailto:Francois.Aubart@wanadoo.fr)  
Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Drs. F. Fraisse (SNMRHP), M. Marchand (SYNPA), P. Pelloux (AMUHF)  
Secrétaire : Dr F. Thuillier, Meaux - Secrétaires Adjointes : Drs J.P. Garnier, M. Vaubourdolle, Paris - Trésorière : Dr P. Suter, Montfavet  
Délégués généraux : Ds N. Skurnik, Neuilly-sur-Marne, B. Mangola, Macon  
Délégué contentieux : Dr B. Certain, Paris

### AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France)  
Président : P. Pelloux  
Fax : 01 60 10 72 62  
e-mail : [patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr](mailto:patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr)

### CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes hospitaliers et hospitalo-universitaires)  
Président : M. Debout  
Tel : 04 77 12 05 23  
e-mail : [patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr](mailto:patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr)

### FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de Praticiens Biologistes Hospitaliers)  
Président : J.G. Gobert  
Tel : 01 42 16 26 52  
e-mail : [jean-gerard.gobert@pssl.ap-hop-paris.fr](mailto:jean-gerard.gobert@pssl.ap-hop-paris.fr)

### SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)  
Président : Th. Dufour  
Tel : 02 38 51 47 24  
e-mail : [thierry.dufour@chr-orleans.fr](mailto:thierry.dufour@chr-orleans.fr)

### SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)  
Président : J.L. Bourdain  
Tel : 01 34 97 40 68  
e-mail : [j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr](mailto:j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr)

### SNBHP

(Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux Privés)  
Président : R. Caillet  
Tel : 01 48 71 06 74

### SNACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens CU et CES)  
Président : J.F. Dilhas  
Tel : 01 64 92 92 92  
e-mail : [snacc@aol.com](mailto:snacc@aol.com)

### SNGC

(Syndicat National de Gérontologie Clinique)  
Président : J.M. Vetel  
Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39  
e-mail : [jmvvetel@ch-lemans.fr](mailto:jmvvetel@ch-lemans.fr)

### SNMRHP

(Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics)  
Président : PE. Bollaert  
Tel : 03 83 85 14 94  
e-mail : [pe.bollaert@chu-nancy.fr](mailto:pe.bollaert@chu-nancy.fr)

### SNPHPU

(Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaires)  
Président : G. Aulagner  
Tel : 04 72 35 73 07  
e-mail : [gilles.aulagner@chu-lyon.fr](mailto:gilles.aulagner@chu-lyon.fr)

### SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)  
Président : P. Laurent  
Tel : 05 59 92 47 23  
e-mail : [philippe.laurent@ch-pau.fr](mailto:philippe.laurent@ch-pau.fr)

### SPS

(Syndicat des Psychiatres de Secteurs)  
Président : N. Skurnik  
Tel : 01 49 44 40 40  
e-mail : [nskurnik@yahoo.fr](mailto:nskurnik@yahoo.fr)

### SUH

(Syndicat des Urgences Hospitalières)  
Président : D. Sebbe  
Tel : 02 97 28 40 86  
e-mail : [domlouam@aol.com](mailto:domlouam@aol.com)

### SYMHOSPRIV

(Syndicat National des Médecins des Hôpitaux et Etablissements de Soins Privés à but non lucratif)  
Président : M. Angebault  
Tel : 01 49 08 20 20  
e-mail : [marcangebault@chsp.asso.fr](mailto:marcangebault@chsp.asso.fr)

### SYNPA

(Syndicat National des Praticiens Attachés)  
Présidente : M. Marchand  
Tel : 01 40 03 24 71  
e-mail : [martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr](mailto:martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr)

Ces ressources sont réparties entre un grand nombre d'acteurs différents ; les budgets des hôpitaux publics et privés PS PH sont fixés par l'Etat et les ARH. Ce cadre législatif et réglementaire n'est pas modifié par le passage progressif à la T2A. Les tarifs des cliniques privées sont fixés par l'Etat, les organisations représentatives des cliniques et les ARH ; ces tarifs s'inscrivent dans une enveloppe dite *OQN (Objectif Quantifié National)* qui est l'une des 5 enveloppes de répartition de l'ONDAM.

Les tarifs des établissements médicaux sociaux font intervenir l'Etat au niveau central, le préfet de département et parfois le conseil général ; le prix des médicaments et des dispositifs médicaux sont fixés par l'Etat. Les tarifs des actes des professions de santé libérale sont fixés par accord conventionnel entre la CNAM et les syndicats représentatifs. En l'absence de cette convention, c'est l'Etat qui intervient.

## 4 - Les médecins libéraux

La France ne connaît pas de fonction de filtrage pour les médecins libéraux. Ceux-ci sont répartis en 3 catégories : les conventionnés Secteur 1 ; les conventionnés Secteur 2 dont les honoraires et le taux de remboursement peuvent dépasser ceux du Secteur 1 ; les médecins non conventionnés enfin. Les praticiens libéraux jouissent de la liberté d'installation. *Des Unions Régionales de Médecins Libéraux (URML)* ont été instituées en 1993 avec pour but de contribuer à l'amélioration de la gestion du système de santé de la qualité des soins. Ils sont constitués d'élus de la profession ; ces URML participent aux études sur le fonctionnement du système de santé, l'exercice libéral de la médecine, l'évaluation des besoins, des comportements et des pratiques.

## 5 - Les médicaments

La politique française met en œuvre des dispositifs spécifiques pour l'admission des nouveaux médicaments sur le marché. La consommation des médicaments est élevée en France surtout comparée à d'autres pays européens ; elle représente 1/5 de la totalité des dépenses pour les soins. Par contre, le prix des médicaments est sensiblement moins élevé que dans les autres pays européens ; il existe trois taux de remboursement (35%, 65%, 100%) en fonction de la gravité de la maladie et de la valeur thérapeutique du médicament. 2 % des médicaments prescrits sur ordonnance ne sont pas du tout remboursés. *L'Agence de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (ASSAPS)* est chargée d'enregistrer, d'évaluer et de surveiller tous les produits de santé, notamment les médicaments. Elle a donc des fonctions d'évaluation, de contrôle et



## Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux, 6/8 rue St-Fiacre, 77100 Meaux

Tél : 01 64 35 38 13 – Fax : 01 64 35 37 06 – e-mail : [f-thuillier@ch-meaux.fr](mailto:f-thuillier@ch-meaux.fr)

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil – Tél : 01 34 06 61 20 – e-mail : [Francois.Aubart@wanadoo.fr](mailto:Francois.Aubart@wanadoo.fr)

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Drs. F. Fraisse (SNMRHP), M. Marchand (SYNPA), P. Pelloux (AMUHF)

Secrétaire : Dr F. Thuillier, Meaux - Secrétaires Adjointes : Drs J.P. Garnier, M. Vaubourdolle, Paris - Trésorière : Dr P. Suter, Montfavet

Délégués généraux : Ds N. Skurnik, Neuilly-sur-Marne, B. Mangola, Macon

Délégué contentieux : Dr B. Certain, Paris

### AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : [patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr](mailto:patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr)

### CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes hospitaliers et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : [patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr](mailto:patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr)

### FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de Praticiens Biologistes Hospitaliers)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : [jean-gerard.gobert@pssl.ap-hop-paris.fr](mailto:jean-gerard.gobert@pssl.ap-hop-paris.fr)

### SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : [thierry.dufour@chr-orleans.fr](mailto:thierry.dufour@chr-orleans.fr)

### SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : [j.l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr](mailto:j.l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr)

### SNBHP

(Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux Privés)

Président : R. Caillet

Tel : 01 48 71 06 74

### SNCACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : [snacc@aol.com](mailto:snacc@aol.com)

### SNGC

(Syndicat National de Gérontologie Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : [jmvvetel@ch-lemans.fr](mailto:jmvvetel@ch-lemans.fr)

### SNMRHP

(Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : [pe.bollaert@chu-nancy.fr](mailto:pe.bollaert@chu-nancy.fr)

### SNPHPU

(Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : [gilles.aulagner@chu-lyon.fr](mailto:gilles.aulagner@chu-lyon.fr)

### SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : P. Laurent

Tel : 05 59 92 47 23

e-mail : [philippe.laurent@ch-pau.fr](mailto:philippe.laurent@ch-pau.fr)

### SPS

(Syndicat des Psychiatres de Secteurs)

Président : N. Skurnik

Tel : 01 49 44 40 40

e-mail : [nskurnik@yahoo.fr](mailto:nskurnik@yahoo.fr)

### SUH

(Syndicat des Urgences Hospitalières)

Président : D. Sebbe

Tel : 02 97 28 40 86

e-mail : [domlouam@aol.com](mailto:domlouam@aol.com)

### SYMHOSPRIV

(Syndicat National des Médecins des Hôpitaux et Etablissements de Soins Privés à but non lucratif)

Président : M. Angebault

Tel : 01 49 08 20 20

e-mail : [marcangebault@chsp.asso.fr](mailto:marcangebault@chsp.asso.fr)

### SYNPA

(Syndicat National des Praticiens Attachés)

Présidente : M. Marchand

Tel : 01 40 03 24 71

e-mail : [martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr](mailto:martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr)

d'inspection. Le *Comité Economique des Produits de Santé (CEPS)* est chargé de négocier les prix avec l'industrie pharmaceutique. Ses membres sont presque tous issus de la CNAM et des ministères concernés.

## 6 - Les modes de réforme habituellement envisagés

Les différents pays qui, du fait de déficit financier réforment leur système d'assurance maladie, optent souvent pour des mesures comptables.

Il s'agit de répartir la charge financière entre les patients, les systèmes d'assurance publique ou privée et éventuellement, l'Etat.

Par ailleurs, le mode de financement de tel ou tel acte ou prestation est une pratique fréquente.

Actuellement, les pistes de réflexion internationales qui prévalent, sont constituées par :

- *Une modification du panier de biens et de services.* Il s'agit de réduire le périmètre des soins remboursables ; selon le cas, le panier peut intégrer les seuls soins curatifs ou la prévention ; la détermination du périmètre du panier peut se faire par exclusion ou par inclusion. Si une réduction du panier est évidemment critiquable, il n'en reste pas moins que l'actuel panier n'est pas satisfaisant (soins dentaires, lunettes ...).

- *La mise en réseau sur les modèles des HMO américains.* Il s'agit de définir des réseaux médicaux entre la ville et l'hôpital. Les assureurs qu'ils soient publics ou privés passent des accords avec le réseau en fonction des critères financiers et des critères de qualité. Ce système est lui aussi critiquable dans la mesure où il conduit à une sélection de médecins dociles et d'institutions aux bons rapports qualité prix. Le médecin référent (GATE KEEPER, du système) en est une clef. Il s'agit d'un médecin généraliste qui est chargé moyennant reconnaissance financière de contrôler l'accès aux spécialistes, soins hospitaliers ou médico-techniques. Le cadre de médecin référent est souvent soutenu par les généralistes mais d'une façon générale, très critiqué.

- *L'encadrement des installations.* Dans certains pays, afin d'obtenir une répartition géographique satisfaisante des médecins libéraux, une autorisation est accordée ; il en est ainsi en Allemagne où les caisses limitent les autorisations d'installation. Par ailleurs, les assureurs ont souvent la tentation du conventionnement individuel. Ce mode de sélection des praticiens est évidemment à grand risque puisqu'il met le médecin en relation avec l'assureur dans le cadre d'un contrat souvent léonin.



## Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux, 6/8 rue St-Fiacre, 77100 Meaux

Tél : 01 64 35 38 13 – Fax : 01 64 35 37 06 – e-mail : [f-thuillier@ch-meaux.fr](mailto:f-thuillier@ch-meaux.fr)

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil – Tél : 01 34 06 61 20 – e-mail : [Francois.Aubart@wanadoo.fr](mailto:Francois.Aubart@wanadoo.fr)

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Drs. F. Fraisse (SNMRHP), M. Marchand (SYNPA), P. Pelloux (AMUHF)

Secrétaire : Dr F. Thuillier, Meaux - Secrétaires Adjointes : Drs J.P. Garnier, M. Vaubourdolle, Paris - Trésorière : Dr P. Suter, Montfavet

Délégués généraux : Ds N. Skurnik, Neuilly-sur-Marne, B. Mangola, Macon

Délégué contentieux : Dr B. Certain, Paris

### AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes  
Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : [patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr](mailto:patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr)

### CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes hospitaliers  
et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : [patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr](mailto:patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr)

### FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de  
Praticiens Biologistes Hospitaliers)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : [jean-gerard.gobert@psl.ap-hop-paris.fr](mailto:jean-gerard.gobert@psl.ap-hop-paris.fr)

### SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : [thierry.dufour@chr-orleans.fr](mailto:thierry.dufour@chr-orleans.fr)

### SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : [j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr](mailto:j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr)

### SNBHP

(Syndicat National des Biologistes  
des Hôpitaux Privés)

Président : R. Caillet

Tel : 01 48 71 06 74

### SNACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens  
CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : [snacc@aol.com](mailto:snacc@aol.com)

### SNGC

(Syndicat National de Gérontologie  
Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : [jmvvetel@ch-lemans.fr](mailto:jmvvetel@ch-lemans.fr)

### SNMRHP

(Syndicat National des Médecins  
Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : [pe.bollaert@chu-nancy.fr](mailto:pe.bollaert@chu-nancy.fr)

### SNPHPU

(Syndicat National des Pharmaciens  
Praticiens Hospitaliers et Praticiens  
Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : [gilles.aulagner@chu-lyon.fr](mailto:gilles.aulagner@chu-lyon.fr)

### SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : P. Laurent

Tel : 05 59 92 47 23

e-mail : [philippe.laurent@ch-pau.fr](mailto:philippe.laurent@ch-pau.fr)

### SPS

(Syndicat des Psychiatres de Secteurs)

Président : N. Skurnik

Tel : 01 49 44 40 40

e-mail : [nskurnik@yahoo.fr](mailto:nskurnik@yahoo.fr)

### SUH

(Syndicat des Urgences Hospitalières)

Président : D. Sebbe

Tel : 02 97 28 40 86

e-mail : [domlouam@aol.com](mailto:domlouam@aol.com)

### SYMHOSPRIV

(Syndicat National des Médecins des  
Hôpitaux et Etablissements de Soins  
Privés à but non lucratif)

Président : M. Angebault

Tel : 01 49 08 20 20

e-mail : [marcangebault@chsp.asso.fr](mailto:marcangebault@chsp.asso.fr)

### SYNPA

(Syndicat National des Praticiens Attachés)

Présidente : M. Marchand

Tel : 01 40 03 24 71

e-mail : [martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr](mailto:martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr)

*Et bien sur le jeu de la maîtrise comptable qui redistribue les  
responsabilités financières entre assureur public, mutuelle ou assureur privé  
et malade.....En France...*

Bon nombre de ces pistes de propositions modifient les habitudes et les pratiques. Il est important de savoir si les médecins hospitaliers et leurs représentants souhaitent se cantonner à une action syndicale de représentation statutaire ou attendent une position participative quant à l'avenir de l'institution et du système. Pour ma part, il me semble que si la volonté affichée du ni étatisation ni privatisation est souhaitable, la seule porte alors ouverte est celle de l'implication des professionnels médicaux dans le système. Cela suppose de s'impliquer pour que le système dispose d'un jeu subtil de pouvoirs et de contre pouvoirs, de partage de compétence et de représentativité.